



7 octobre 2024

Initiative 19.300 du canton de Saint-Gall

Pas de prescription pour les crimes les plus graves

Synthèse des résultats de la consultation



Résumé

La plupart des participants sont opposés à rendre l'assassinat imprescriptible.

Ils sont nombreux à proposer de soumettre les délais de prescription pour les crimes graves à un examen général.

1 Informations générales

La Commission des affaires juridiques du Conseil des États met en œuvre l'initiative 19.300 du canton de Saint-Gall « Pas de prescription pour les crimes les plus graves » en proposant un avant-projet qui ajoute l'assassinat au sens de l'art. 112 du code pénal (CP)¹ et de l'art. 116 du code pénal militaire (CPM)² à la liste des infractions imprescriptibles.

La procédure de consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'imprescriptibilité de l'assassinat (Modification du code pénal et du code pénal militaire) a duré du 9 janvier au 16 avril 2024³. Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne et celles de l'économie et d'autres organisations intéressées ont été invités à donner leur avis.

39 avis au total ont été remis par 25 cantons, 4 partis politiques et 10 organisations.

5 organisations et 1 canton ont expressément renoncé à prendre position⁴.

La présente synthèse résume les résultats de la procédure de consultation. Pour plus de détails, nous renvoyons aux avis exprimés (voir le ch. 5).

2 Liste des participants

La liste des cantons, des partis et des organisations qui se sont exprimés se trouve en annexe.

¹ RS 311.0

² RS 321.0

³ Tous les documents sont disponibles à l'adresse www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2024 > Parlement fédéral > Modification du code pénal et du code pénal militaire (imprescriptibilité de l'assassinat).

⁴ NE, TF, TPf, CCPCS, ISP, ASM

3 Appréciation générale

3.1 Approbation de l'avant-projet

8 cantons⁵, 2 partis⁶ et 1 organisation⁷ approuvent l'avant-projet.

La SSDPM applaudit le fait que l'imprescriptibilité ne soit pas proposée dans le DPMIn alors que l'UDC regrette ce choix.

3.2 Rejet de l'avant-projet

17 cantons⁸, 2 partis⁹ et 8 organisations¹⁰ rejettent l'avant-projet.

Les motifs invoqués sont pour l'essentiel les mêmes que ceux exprimés par les membres du Conseil des États qui s'opposent à l'imprescriptibilité de l'assassinat :

- il est illusoire de penser que l'attribution ultérieure de traces d'ADN à une personne donnée permet à elle seule d'élucider un crime commis il y a plusieurs décennies ;
- l'imprescriptibilité de l'assassinat risque de susciter des attentes trop élevées et de faire naître de faux espoirs en particulier chez les proches des victimes ;
- les progrès technologiques permettent d'élucider les crimes plus rapidement et rendent donc l'imprescriptibilité superflue ;
- la prescription a une importance systémique (rétablir la paix sociale ; allouer efficacement les ressources des autorités de poursuite pénale).

Ces différents arguments sont développés dans le rapport explicatif¹¹.

4 Autres propositions d'adaptation

13 cantons¹² et 4 organisations¹³ aimeraient que les délais de prescription applicables aux infractions graves fassent l'objet d'un examen général. Ils estiment en particulier que la différence entre le délai de prescription de l'action pénale en cas de meurtre (15 ans ; art. 97, al. 1, let. b, CP) et celui applicable en cas d'assassinat (30 ans ; art. 97, al. 1, let. a, CP) est inadéquate.

⁵ BE, JU, LU, SG, SZ, TG, VS, ZG

⁶ PLR, UDC

⁷ SVgE

⁸ AG, AI, AR, BL, BS, FR, GE, GL, GR, NW, OW, SH, SO, TI, UR, VD, ZH

⁹ PES, PS

¹⁰ CCDJP, NW/OSK, CMP, JDS, CIJ-CH, SSDP, UNIFR, UNIGE

¹¹ [Rapport explicatif de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États du 12 octobre 2023](#), ch. 1.3.2 ; publié sur le site www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultations > Procédures de consultations terminées > 2024 > Parlement fédéral > Modification du code pénal et du code pénal militaire (imprescriptibilité de l'assassinat) > Rapport explicatif

¹² BE, BL, BS, FR, GE, GR, NW, OW, SG, SH, SZ, TI, ZH

¹³ CCDJP, NW/OSK, CMP, SSDP

5 Accès aux documents

Conformément à l'art. 9 de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation¹⁴, le public a accès au dossier soumis à consultation ainsi qu'après expiration du délai de consultation aux avis exprimés par les participants, tout comme – après que le Conseil fédéral en a pris connaissance – au rapport sur les résultats de la consultation. Ces documents peuvent être consultés sous forme électronique sur la plateforme de publication du droit fédéral. Les avis exprimés y sont publiés dans leur intégralité (art. 16 de l'ordonnance du 17 août 2005 sur la consultation¹⁵).

¹⁴ RS 172.061

¹⁵ RS 172.061.1

Verzeichnis der Eingaben

Liste des organismes ayant répondu

Elenco dei partecipanti

Kantone / Cantons / Cantoni

AG	Aargau / Argovie / Argovia
AI	Appenzell Innerrhoden / Appenzell Rh.-Int. / Appenzello Interno
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell Rh.-Ext. / Appenzello Esterno
BE	Bern / Berne / Berna
BL	Basel-Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea-Campagna
BS	Basel-Stadt / Bâle-Ville / Basilea-Città
FR	Freiburg / Fribourg / Friburgo
GE	Genf / Genève / Ginevra
GL	Glarus / Glaris / Glarona
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni
JU	Jura / Giura
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa
SO	Solothurn / Soleure / Soletta
SZ	Schwyz / Svitto
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia
TI	Tessin / Ticino
UR	Uri
VD	Waadt / Vaud
VS	Wallis / Valais / Vallese
ZG	Zug / Zoug / Zugo
ZH	Zürich / Zurich / Zurigo

Parteien / Partis politiques / Partiti politici

PES	Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES
PLR	FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. I Liberali Radicali PLD. Ils Liberals

Pas de prescription pour les crimes les plus graves : synthèse des résultats de la consultation

PS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz SP Parti socialiste suisse PS Partito socialista svizzero PS
UDC	Schweizerische Volkspartei SVP Union démocratique du centre UDC Unione democratica di centro UDC

Interessierte Organisationen und Privatpersonen /

Organisations intéressées et particuliers / Organizzazioni interessate e privati

CCDJP	Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren KKJPD Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantonali di giustizia et polizia CDDGP
CIJ-CH	Schweizerische Sektion der Internationalen Juristenkommission ICJ-CH Section suisse de la Commission internationale de juristes CIJ-CH Sezione svizzera della Commissione internazionale di giuristi CIG-CH
CMP	Schweizerische Staatsanwaltschaftskonferenz SSK Conférence suisse des Ministères publics CMP
JDS	Demokratische Juristinnen und Juristen der Schweiz DJS Juristes démocratiques de Suisse JDS Giuristi e Giuriste Democratici Svizzeri GDS Giuristas e Giurists Democratics Svizzers GDS
NWI/OSK	Strafvollzugskonkordate der Nordwest-, Inner- und Ostschweizer Kantone NWI/OSK
SSDP	Schweizerische Kriminalistische Gesellschaft SKG Société suisse de droit pénal SSDP Società svizzera di diritto penale SSDP
SSDPM	Schweizerische Vereinigung für Jugendstrafrechtspflege SVJ Société suisse de droit pénal des mineurs SSDPM
SVgE	Schweizerische Vereinigung gegen Erbschleicherei SVgE Association suisse contre la captation d'héritage Associazione svizzera contro la caccia all'eredità
UNIFR	Université de Fribourg UNIFR
UNIGE	Université de Genève UNIGE

Verzicht auf Stellungnahme / Renonciation à une prise de position /

Rinuncia a un parere

- Kanton Neuenburg (NE)
Canton de Neuchâtel (NE)

- Bundesgericht (BGer)
Tribunal fédéral (TF)
Tribunale federale (TF)

Pas de prescription pour les crimes les plus graves : synthèse des résultats de la consultation

- Bundesstrafgericht (BStGer)
Tribunal pénal fédéral (TPF)
Tribunale penale federale (TPF)

- Konferenz der kantonalen Polizeikommandantinnen und -kommandanten der Schweiz (KKPKS)
Conférence des commandantes et des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)

- Schweizerisches Polizeiinstitut (SPI)
Institut suisse de police (ISP)
Istituto svizzero di polizia (ISP)

- Schweizerische Vereinigung der Richterinnen und Richter (SVR)
Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)
Associazione svizzera dei magistrati (ASM)